



COMMUNIQUÉ



Boucle multimodale : participez à l'enquête publique !

Le nouveau projet de boucle multimodale prévoit l'aménagement global du Triangle d'Or de la Vallée de la Dordogne (Sarlat - Domme - Saint- Cyprien), site majeur sur le plan patrimonial, naturel et touristique.

Le Conseil départemental invite l'ensemble des Périgourdins de la Dordogne à se prononcer sur ce projet nécessaire pour l'avenir du territoire et de ses habitants.

Publié le 12 juillet 2024



Vallée de la Dordogne : Un nouveau projet pour des mobilités d'avenir

Retrouvez toutes les informations détaillées dans notre **[document 4 pages](https://bit.ly/4bFdaKz)** à télécharger (<https://bit.ly/4bFdaKz>)

› Un projet qui répond à l'urgence climatique

en réduisant significativement les émissions de CO² et en donnant la priorité aux mobilités douces (véloroute voie verte en site propre V91 inscrite au schéma national, réouverture de l'ancienne gare de Castelnaud-Fayrac aménagée en halte nature avec éco-parkings, desserte des principaux sites touristiques par des navettes électriques...).

› Un projet qui améliore l'état de la biodiversité

avec notamment la restauration de couasnes dans la rivière pour favoriser la reproduction de poissons, la plantation de 27.000 arbres, arbustes et végétaux permettant de créer un corridor écologique favorable aux oiseaux, mammifères, reptiles et amphibiens, la création d'un cordon arbustif avec des essences locales le long des ouvrages neufs et l'aménagement de gîtes à chiroptères...

› Un projet qui protège et valorise les paysages

grâce à des mesures d'intégration paysagère exemplaires et au développement des mobilités douces.

› Un projet qui change la vie des habitants et du territoire

<https://www.dordogne.fr/information-transversale/actualites/participez-a-lenquete-publique-22333900?>

en matière de sécurité routière avec l'interdiction des poids lourds sur les portions dangereuses, dans le bourg du Beynac et sur la rive gauche, entre Castelnaud et Fayrac, et la mise en place de sens uniques, mais aussi en faveur de la qualité des déplacements grâce aux mobilités douces.

› **Un projet qui évite le gaspillage de l'argent public**

en réemployant les éléments déjà réalisés dans le cadre du précédent projet de déviation rendu caduque par l'autorité administrative.

Déposez directement votre contribution :

www.registre-dematerialise.fr/5487 (<http://www.registre-dematerialise.fr/5487>)